



2

SUR LES TRACES DE L'EMPEREUR

Au départ de Grasse, Aire du chêne de l'Empereur (550 m)



Mise à l'honneur à l'occasion de son bicentenaire en 2015, la route Napoléon qui relie Grasse à Castellane invite les randonneurs à partir sur les pas de Napoléon, à s'attarder dans des villages chargés d'histoire et à profiter des splendides paysages qui les entourent. Sur une journée, ou dans son intégralité, chacun pourra refaire au gré de son humeur, de ses capacités physiques et de son temps, tout ou partie de ce parcours mythique mondialement connu. Exilé depuis 1814, Napoléon Bonaparte quitte l'île d'Elbe le 26 février 1815, pour reprendre sa couronne. Le 1er mars, il débarque à Golfe-Juan et se met en route vers Cannes puis Grasse le lendemain, où il campe sur le plateau de Roquevignon appelé depuis « plateau Napoléon ». Les travaux d'aménagement de la route impériale ordonnés en 1802 étant inachevés, Napoléon prend à pied la direction des premiers contreforts alpins marquant certains endroits de son empreinte historique : Saint-Vallier-de-Thiery, Escragnolles et Séranon notamment.



Caractéristiques de la randonnée

J1

Dénivelée : + 310 m / - 150 m
Durée : 4 heures
Distance : 10 km
Difficulté : Moyenne
Période conseillée : Mai à Novembre

J2

Dénivelée : + 885 m / - 470 m
Durée : 6 heures
Distance : 20 km
Difficulté : Sportive
Période conseillée : Mai à Novembre

Transport : lignes de bus

Plusieurs lignes de bus régulières desservent les villages pour vous permettre de revenir au départ de votre randonnée : www.sillage.paysdegrasse.fr*

Hébergement : Le parcours proposé se réalise en 2 jours ; ils nécessitent de ce fait une organisation spécifique et la réservation de votre hébergement au préalable. Plusieurs formules et types d'hébergements sont possibles selon les étapes de l'itinéraire. Attention, tous les établissements ne fournissent pas les mêmes prestations et sur certaines étapes aucun ravitaillement ne sera disponible notamment pour vos besoins journaliers.

Pour tous les hébergements, vous pouvez choisir en fonction de vos souhaits et des différents types d'hébergements existants dans la liste en ligne sur le site www.departement06.fr

Pour toutes informations touristiques, nous vous recommandons de vous adresser soit aux mairies soit aux offices de tourisme des communes traversées afin d'obtenir les renseignements pratiques nécessaires à la préparation de votre séjour en itinérance.



*La Ligne Express Régionale 31 dessert Grasse, St-Vallier-de-Thiery et Castellane
2 fois par jour :
<https://zou.maregionsud.fr>





Itinéraire

J1

Départ du parking (balise 80) pour cette étape qui alterne des chemins étroits et quelques passages sur route. Descendre par le GR® pour rejoindre la route de Cabris (b.81) ; prendre à droite sur quelques centaines de mètres avant de récupérer sur la gauche (b.82) la piste d'entrée du parc puis le parcours sportif qui le traverse (b.83). Peu après avoir franchi le vallon, remonter sur la route (RD 11) pour prendre en face (b.84) la petite route que l'on suit sur la gauche. Longer le mur d'enceinte du golf Claus Amic, ancien domaine de chasse intégralement ceinturée d'une muraille avec une belle vue sur la mer (b.39) et poursuivre à travers bois jusqu'au croisement au lieu-dit Croix de Cabris (b.42). Continuer plein ouest sur la piste qui coupe la RD 4 (b.43) ; traverser avec prudence pour suivre celle qui est en direction de l'ouest ; rejoindre la balise 44 pour bifurquer à droite en direction de Saint-Vallier-de-Thiey d'abord sur un beau sentier puis par de petites routes (b.46, 47).

Variante : pour découvrir la pierre druidique, de la balise 44, continuer vers l'ouest jusqu'à la balise 45 et tourner à droite. L'arrivée au village se fera dès lors par le chemin de Provence.



J2

De St-Vallier-de-Thiey au hameau de la Colette (3 heures) : se diriger en direction de Séranon au rond-point (b.48), prendre à gauche la route étroite de la Siagne qui traverse plein ouest le plateau jusqu'à la citerne (b.81). La route s'oriente alors au nord (b.82, 83) et rejoint plus bas la piste (GR®510 - 406) qui longe et enjambe la Siagne sur un vieux pont avant de remonter en direction de la chapelle Saint-Martin. Plus haut on retrouve le vieux chemin historique (b.84, 91) emprunté par Napoléon et ses troupes ; le tracé bien conservé utilise astucieusement les faiblesses du rocher, avec ses murets, ses bordures et ses pavés. Il a été en partie restauré en 2014 jusqu'au site dit de « La Colette » (pause - b.92). De la Colette à Séranon (3 heures) : au rond-point (b.92) prendre le chemin goudronné sous la route RD 6085 puis un sentier jusqu'à Escagnolles. Au centre du village (b.93), sur la place, prendre le GR® qui descend vers la chapelle Saint-Pons (b.94) ; tourner à droite et à l'embranchement (b.95), remonter le chemin goudronné du Sambuc, en direction de la route départementale. Sous celle-ci (b.100) part à gauche une nouvelle section de l'itinéraire historique qui longe la RD 6085 (b.101) avant de remonter à son niveau (b.96). Traverser avec prudence la route à grande circulation, et poursuivre à gauche pour récupérer dans le talus (b.97) le tronçon historique bien conservé de l'ancienne route Napoléon, qui traverse le versant en direction de l'ouest (b.98), jusqu'à Séranon via les balises 209, 207 et 192. Poursuivre jusqu'à la ferme de Broudet, modeste ruine à l'ouest du village pour retrouver le lieu, où la nuit du 2 mars 1815, Napoléon bivouaqua.



celle-ci (b.100) part à gauche une nouvelle section de l'itinéraire historique qui longe la RD 6085 (b.101) avant de remonter à son niveau (b.96). Traverser avec prudence la route à grande circulation, et poursuivre à gauche pour récupérer dans le talus (b.97) le tronçon historique bien conservé de l'ancienne route Napoléon, qui traverse le versant en direction de l'ouest (b.98), jusqu'à Séranon via les balises 209, 207 et 192. Poursuivre jusqu'à la ferme de Broudet, modeste ruine à l'ouest du village pour retrouver le lieu, où la nuit du 2 mars 1815, Napoléon bivouaqua.



INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !



Le PNR des Préalpes d'Azur

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur s'étend sur 47 communes à l'Ouest du département des Alpes-Maritimes entre mer et montagne. Il a pour objectif de concilier à la fois la préservation, la protection des patrimoines naturel et culturel, et le développement économique et social du territoire préalpin. Profitez et respectez ces espaces de proximité, riches en biodiversité et préservés.

Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de moyenne montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

Encadrement : n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

Recommandations de pratique : un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

Pour alerter les secours, composez le 112.

Attention ! En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.